

L'an deux mil vingt-trois, le 08 septembre,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Mme le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 04 septembre 2023

Secrétaire de séance : Hélène KOU

Heure d'ouverture de la séance : 18h45

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Présents :</u>
En exercice : 14	Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Christophe ALLARD, Dominique JOUSSE, Hélène KOU, , Kees GOUDAPPEL, Jean-François THOMASSON, Christian BERTRAND.
Présents : 10	
Votants: 12	<u>Absents excusés :</u>
Pouvoir : 02	Yohan MARECHAL, Philippe GALLET, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON.

Mme le Maire demande à l'assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident ce PV à l'unanimité.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout de trois points supplémentaires qui seront traités au point n° 2, 7 et 8.

1) Délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et artisanat de proximité.

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

2) Présentation d'un projet nouveau : création d'une supérette API (supérette en libre-service)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un projet nouveau concernant l'implantation clé en main simple et rapide d'une supérette API sur la Commune. Il s'agit d'une supérette ouverte 24H24 et 7J/7, simple pour tous avec 700 références à prix supermarché en partenariat avec des producteurs locaux.

Madame le Maire donne la parole à Mme Chinour Christel, chargée de développement chez API, qui est en visio-conférence afin qu'elle réponde aux différentes questions des conseillers.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur ce nouveau projet et de l'autoriser à donner un accord de principe pour procéder à une telle installation dans les meilleures conditions aussi bien pour satisfaire aux besoins de cette installation qu'à ceux de la Commune et de sa population.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

3) Étude de la demande de réservation du foyer rural pour un dîner concert.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal la demande de commerçants de la commune. Ces derniers souhaitent réserver le foyer rural Albert Feneyrol afin d'y organiser un dîner concert.

Deux élus font part à leurs collègues de leur mécontentement en relatant les propos irrespectueux tenus à leur rencontre à l'occasion de la fête du 15 août 2023.

Il est alors proposé par l'assemblée délibérante de ne pas accorder la gratuité totale mais de demander une participation de 100 € (cent euros). Il est rappelé que la location du foyer rural est de 260 € (deux cent soixante euros).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par onze voix pour et une voix contre (Jean-Marie RUIZ) :

- Accepte, la demande de réservation du foyer rural Albert Feneyrol au bénéfice des gérants de la P'tite Cocotte moyennant la somme de 100 € (cent euros).

4) Demande de subvention de l'AFM Téléthon.

Madame le Maire présente la requête de l'AFM Téléthon qui demande une subvention aux communes de la Dordogne pour l'année 2023. Certains conseillers présents répondent qu'ils participent déjà à des manifestations permettant de récolter des fonds pour cette association.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de subvention.

5) Subvention exceptionnelle à l'association Coulaures Festivités concernant le partenariat pour la fête du 15 août 2023.

Madame le Maire donne la parole à Evelyne Castelain, Présidente de l'association Coulaures Festivités pour qu'elle dresse un bilan moral et financier de la fête du 15 août 2023. A l'issue de ce bilan, Mme le Maire propose de rembourser à l'association les différentes dépenses engagées par la commune à l'occasion de cette fête.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

6) Réorganisation concernant les états des lieux lors de la location du foyer rural Albert Feneyrol - Modification du contrat de location.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que des problèmes ont été rencontrés suite de la location du foyer rural Albert Feneyrol (dégradation et casse du matériel, locaux rendus très sales). Elle propose que soient modifiés les termes du contrat de location en précisant : « Si la personne en charge des locations du foyer rural était dans l'impossibilité d'effectuer l'état des lieux d'entrée et/ou de sortie, ces derniers seraient réalisés par les secrétaires de Mairie, l'état des lieux d'entrée se faisant au plus tard vendredi avant 17h et l'état de lieux de sortie se faisant au plus tard à 12h le lundi suivant ».

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

7) Décision Modificative pour un virement de crédit pour règlement facture acoustique gymnase.

Objet de la DM : **VIREMENT DE CREDITS
AU COMPTE 2181 OP 1313 GYMNASSE**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : RÉNOVATION GYMNASSE		47 737,44		47 737,44
Instal. générales, agencements, aménagements de construction			2135	47 737,44
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313	47 737,44	1313	
DEPENSES - INVESTISSEMENT		47 737,44		47 737,44

Le Conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

8) Décision Modificative pour un virement de crédit pour le règlement des travaux d'évacuation de l'eau pour cuisine.

Objet de la DM : **VIREMENT DE CREDITS
AU COMPTE 2135**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		1 906,25		1 906,25
Dépenses imprévues	020	1 906,25		
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV.				1 906,25
Instal. générales, agencements, aménagements de construction			2135	1 906,25
DEPENSES - INVESTISSEMENT		1 906,25		1 906,25

Le Conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

Questions diverses :

Les membres du conseil municipal seront prévenus de la date d'inauguration du complexe omnisport. Celle-ci sera fixée par les financeurs.

Fin de séance à 20h00